

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 2/2013 **de la séance du 25 juin 2013**

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut. Il salue la présence de Mme Danièle Lenoir, bousière et Mme Sandra Molleyres présente pour la coopérative du logement.

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 33 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. François Duperrex
M. Florian Ziörjen

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Assermentation d'une nouvelle conseillère
2) Procès-verbal de la dernière séance du 07.05.2013
3) Communications du Bureau
4) Communications de la Municipalité
5) Préavis no 03/2013 Adoption des comptes et rapports de gestion 2012
6) Préavis no 04/2013 Demande d'autorisation pour accorder un droit de superficie, vendre les immeubles « l'Arbalète » et « le Foyer » et adhérer à une société coopérative d'habitation de Rougemont à créer
7) Préavis no 05/2013 Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réfection de la Grande Salle
8) Préavis no 06/2013 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable aux Chalets Neufs
9) Rapport des diverses commissions
10) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2013 au 30.06.2014
11) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
12) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Assermentation d'une nouvelle conseillère

Mme Sarah de Siebenthal est assermentée par le président devant l'assemblée.

2) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 05.07.2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.
Les scrutateurs distribuent les rapports des préavis 01/2013 et 02/2013 qui n'ont pas été annexé à l'envoi du PV mentionné.

3) Communications du Bureau

Le président donne lecture de la lettre de démission de la conseillère Mme Christine Yersin.

Les conseillers ayant établi des rapports de commissions sont priés de passer vers la secrétaire en fin du conseil pour toucher leur vacation.

Pour répondre à l'intervention de M. Nicolas Blatti du conseil du 07.05.2013, le président informe, qu'en cas de besoin, un ordinateur et une imprimante peuvent être mis à disposition par l'administration communale. La demande de l'ordinateur et de l'imprimante sont à préciser lors de la réservation de la salle du conseil auprès de l'administration.

4) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Le skibus a véhiculé 3700 passagers l'hiver dernier. Ce service sera reconduit l'hiver prochain en maintenant plus ou moins le même itinéraire.
- Suite à l'engagement de M. Frédéric Blum au groupement forestier, son dicastère sur les forêts sera repris par M. Rodolphe Turrian.

Mme Clairmonde Yersin

- Pas de communications

Mme Sonia Lang

- La gestion du Braconnier a été attribué à M. Emidio Medda. qui réside depuis plusieurs années dans notre commune. M. Medda proposera des mets de cuisine italienne.
- La poste ayant fermé à Rougemont, la Municipalité a décidé d'assuer un service d'agence postale. Cela a été repris par l'administration communale dans les locaux de la poste. L'avantage est que l'agence postale est ouverte une 30^{aine} d'heures par semaines contre une 20^{aine} auparavant avec de la poste.

M. Frédéric Blum

- Les modifications du PPA du Pra a été mis à l'enquête. Ces modifications permettront d'agrandir les locaux de l'accueil et de la vente directe des produits de la fromagerie. Le règlement sera modifié pour permettre la vente directe. Ces améliorations contribueront à la promotion des produits du terroir et de notre village.
- Le dossier final du PPA du Clos des Pierres sera mis à l'enquête dans le courant de l'été. Il vise à légaliser les locaux actuels propriété de la Ligue pour la lecture de la Bible et va permettre des agrandissements dans ce secteur. A relever que la Ligue pour la lecture de la Bible va intestir d'importantes sommes sur ce site.
- Le PPA Pré de la gare a pris du retard. Ceci dû aux zones de protections des eaux et aux restrictions de constructions y relatives. Les conditions liées aux dimensions des bâtiments futurs et l'affectation du terrain en cas de non constructions restent également à régler.

- Pour répondre à l'intervention lors du dernier conseil au sujet du bâtiment de Motor Columbus, les propriétaires désirent vraiment que le projet d'extension du Valrose aboutisse. Pour cette raison, la Municipalité va retarder l'échéance du droit d'emption en faveur de la commune. Des réserves concernant l'état du bâtiment seront émises par la Municipalité au cas où le PPA n'aboutirait pas.
- Par rapport à la Lex Weber, un grand flou règne sur les possibilités de travaux d'agrandissement pour les bâtiments existants. La décision du tribunal fédéral qui donne raison aux oppositions d'Helvetia Nostra aux Grisons sera la même pour le canton de Vaud. La commune est en contact avec d'autres communes et les services juridiques pour trouver des solutions. Mais l'avenir semble sombre pour les années à venir.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Pas de communications

M. Rodolphe Turrian

- Il est en discussion avec le SESA pour remettre en eau le lac des Arses. Ce lac fait partie du patrimoine communal. A savoir qu'à l'époque les habitants de Rougemont s'y baignaient. Suite aux éboulements de la construction de la piste forestière en 1983, le lac n'a plus d'eau. La difficulté est qu'il se situe en zones de captage et des tests seront effectués.

M. André Reichenbach

- Le feu du 1^{er} août aura lieu sur le terrain de Mme Morier, situé au sud-est du local des pompiers. Le Municipal remercie Mme Morier ainsi que l'exploitant agricole pour la mise à disposition du terrain.
- Des remerciements sont également adressés à toutes les personnes qui se sont annoncées comme bénévoles pour le Festival des enfants. A savoir qu'il manque encore quelques personnes au stand d'information à la gare de Rougemont. Toute personne intéressée avec une peu de disponibilité (même une demi-journée) peut s'annoncer auprès d'André Reichenbach ou de Line Rossier, responsable des bénévoles.
- Les rapports d'activités 2012 de Pays-d'Enhaut Région sont à disposition sur les tables. Il invite les conseillers à en prendre connaissance. A savoir que toutes les demandes économiques, touristiques, etc. adressées au canton, passent par Pays-d'Enhaut Région.

5) Préavis no 03/2013

Adoption des comptes 2012 et du rapport de gestion

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.
Les comptes sont passés en revue, rubrique par rubrique.

Mme Michèle Genillard demande ce qu'il en est pour le compte 6600.4809 de l'abri PC, page 21 ?

Mme Danièle Lenoir, boursière explique que depuis le 1^{er} janvier 2012 la commune n'encaisse plus les taxes des abris PC et c'est le centre de compétences de la protection civile à Gollion qui perçoit les taxes. Le fonds de réserve existe toujours, mais n'est plus alimenté.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Accepter les comptes 2012 tels que présentés par la Municipalité

Sont acceptés à l'unanimité

6) Préavis no 04/2013

Demande d'autorisation pour accorder un droit de superficie, vendre les immeubles « l'Arbalète » et « le Foyer » et adhérer à la société coopérative d'habitation de Rougemont à créer.

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fabrice Bielmann.

M. Thierry Genillard demande comment la Consommation et le Braconnier vont être intégrés dans la coopérative ?

Mme Sandra Molleyres explique que les locaux commerciaux peuvent être inclus avec une réglementation différente. Cette pratique est courante dans les grandes villes qui ont de telles coopératives de logement, dont le but est d'offrir des loyers modérés.

Mme Annie Schwitzguébel souhaite savoir si la Consommation devra également avoir une part sociale dans la coopérative ?

Mme Sandra Molleyres répond que tous les locataires actuels auront automatiquement des parts sociales puisque leur garantie de loyer sera convertie en part sociales. Cela signifie que les locataires deviennent propriétaires de leurs locaux par le biais de la coopérative. La coopérative est ouverte à toutes formes de sociétés ou individus.

M. Stéphane de Siebenthal questionne ce qu'il se passe lors d'un départ d'un locataire si les locaux font partie de la coopérative ?

Mme Sandra Molleyres dit qu'en cas de départ d'un locataire, c'est le comité de la coopérative qui choisira la relocation ou la gérance immobilière. Il y aura un représentant de la Municipalité dans le comité de la coopérative. Par ce biais, il y aura toujours un lien avec la commune.

M. Denis Rosat demande si les coopératives touchent des subventions en cas de constructions nouvelles comme les bâtiments à loyers modérés ?

Mme Sandra Molleyres renseigne que pour les bâtiments actuels qui seront transférés, il n'y a pas de critère à respecter. Par contre en cas de nouvelles constructions pour du logement avec du loyer subventionné, il y a une possibilité de subvention. Il y a deux cas de figure distincts : les loyers modérés et les loyers subventionnés. Ici, il s'agit des loyers modérés. En cas de construction nouvelle, la coopérative devra choisir si elle veut continuer faire du loyer modéré ou s'orienter vers du loyer subventionné par la commune et le canton.

M. Jean-Pierre Urweider exprime qu'il n'a pas de souci avec les bâtiments existants, mais s'inquiète de trouver les 20% de fonds propres pour de futures constructions.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic précise que la commune mettra les terrains à disposition et cela couvre la valeur des 20% de fonds propre. La commune donne le droit de superficie gratuitement pour les 25 premières années.

M. Jean-Pierre Urweider s'en veut très satisfait si tel est le cas.

Mme Sandra Molleyres confirme que le terrain peut être pris en considération pour le financement des éventuelles constructions futures.

M. Thierry Genillard questionne sur la différence de montant entre le préavis et le budget dans le tableau des amortissements.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic dit que l'on ne peut pas vendre les bâtiments au prix coutant à la coopérative. C'est un geste de la commune pour laisser une chance à la

coopérative de s'autofinancer. Mme Molleyres a fait un montage financier pour connaître la valeur autoportante de ces bâtiments.

Mme Sandra Molleyres précise que la valeur de 2 mio est la valeur de rendement de ces immeubles, calculée par la commune lorsque elle a fixé les loyers. Le but est de maintenir les loyers en vigueur actuellement.

M. Thierry Genillard demande pourquoi ne pas mettre cette différence de montant dans les part sociales ?

Mme Sandra Molleyres répond que le but est d'avoir un équilibre à long terme et que le bilan puisse fonctionner avec les éventuels projets futurs.

La discussion n'est plus demandée, le président remercie Mme Sandra Molleyres pour sa disponibilité et ses réponses complètes.

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Autoriser le morcellement de la parcelle au Pra No 1273, pour en détacher une parcelle de 1960 m2.

Est accepté à l'unanimité

Accorder un droit de superficie, à la société coopérative d'habitation de Rougemont à créer, sur le terrain du Pra d'une surface totale de 7'144 m2, après morcellement, d'une valeur estimée à CHF 1'000'000.-. Le DDP a une durée de 99 ans, il est gratuit les 25 premières années et sera valorisé et rémunéré ensuite au même titre que les fonds propres. A l'échéance du droit de superficie de 99 ans, la Commune se réserve le droit de racheter les immeubles à la valeur de rendement.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la vente de l'immeuble de « L'Arbalète » sis sur la parcelle du Pra No 1273 pour un montant de CHF 2'000'000.- à la société coopérative d'habitation de Rougemont à créer.

Est accepté à l'unanimité

Accorder un droit de superficie à la société coopérative d'habitation de Rougemont à créer sur la parcelle No 5, de 551 m2, d'une valeur estimée à CHF 200'000.-. Le DDP a une durée de 99 ans, il est gratuit les 25 premières années et sera valorisé et rémunéré ensuite au même titre que les fonds propres. A l'échéance du droit de superficie de 99 ans, la Commune se réserve le droit de racheter les immeubles à la valeur de rendement.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la vente de l'immeuble « Le Foyer » sis sur la parcelle No 5 pour un montant de CHF 2'000'000.- à la société coopérative d'habitation de Rougemont à créer.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la Commune de Rougemont à adhérer à la société coopérative d'habitation de Rougemont, qui sera créée selon le projet de statuts du 13 mai 2013, avalisé par le Canton de Vaud et l'ARMOUP, par un apport au capital-social de CHF 780'000.-, financé par les liquidités communales, sans emprunt.

Est accepté à l'unanimité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic remercie les conseillers pour la confiance accordée à la Municipalité par ce vote. C'est un magnifique projet pour le village, La prochaine étape sera de créer la coopérative et le conseil sera informé de l'avancement. Le but est que les habitants du village viennent dans la coopérative. Mme le Syndic remercie Mme Molleyres et Mme la Boursière pour leurs importants investissements dans ce dossier.

7) Préavis no 05/2013

Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réfection de la Grande Salle

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Stéphanie Graf.

M. Thierry Genillard, demande si les CHF 5,5 mio annoncés comprennent la TVA ?
Mme Clairmonde Yersin répond que le montant est hors TVA.

M Thierry Genillard souhaite connaître en quoi consistera la prochaine enveloppe demandée lors du préavis à suivre ?

Mme Clairemonde Yersin explique que cela permettra de demander les soumissions.

Mme Stéphanie Graf présente les différentes étapes financières de ce projet (cf annexe).

M. Thierry Genillard établi le calcul suivant pour les honoraires : 10% pour le travail de l'architecte et 6% pour celui des ingénieurs = 16%. 16% de CHF 5.5 mio égal à nettement moins d'honoraires que présentés.

Mme Clairmonde Yersin dit que dans ce montant figure une partie du travail de M. Rime, mais elle n'a pas le détail des ratios utilisés dans cette répartition.

Mme Stéphanie Graf, mentionne que les honoraires de M. Rime de figurent pas dans la somme de CHF 900'000.-

Mme Clairmonde Yersin, dit que les frais du pré-projet sont pris en compte.

M. Colin Karlen trouve exorbitant le montant de CHF 26'000.- pour le contrôle du travail de M. Rime.

Mme Clairmonde Yesin estime que le terme contrôle n'est pas adéquat. C'est plutôt un regard extérieur à la faisabilité du projet. M. Catella du bureau CCHE trouvait le projet bien pour les alentours, mais au final il n'y a rien de modifié à l'intérieur de la grande salle même. Il s'agissait d'avoir un deuxième avis pour nous proposer plusieurs projets.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic ajoute qu'en partant dans cette rénovation, on ne savait pas par quel bout empoigner ce projet. La Municipalité n'était pas entièrement satisfaite du premier projet, le bureau CCHE a été approché et finalement on a eu plusieurs projets avec des supports très complets et concrets avant de décider dans quelle direction partir.

M. Denis Rosat est d'avis de rénover la grande salle mais trouve ce saucissonnage étrange. Il demande quelle garantie peut être donnée pour que l'on ne se retrouve pas avec un montant de 7 mio.

Mme Clairmonde Yersin dit que ces demandes de crédit en étapes sont établies pour éviter une mise au concours. La Municipalité souhaite travailler avec le bureau d'architecture CCHE. Une mise au concours serait bien plus onéreuse. Mme Clairmonde Yersin comprend le souci de M. Denis Rosat et que le but est de tenir le budget. Avant la mise à l'enquête le projet sera présenté au conseil ainsi qu'au public.

M. Olivier Yersin, soulève que durant la durée des travaux, il faudra prévoir un remplacement de la grande salle, ce qui engendrera des frais supplémentaires.

Mme Clairmonde Yersin remercie M. Olivier Yersin pour sa remarque et en prend bonne note.

M. Jean-Pierre Urweider demande quelle sera la compétence de la commission élargie ?

Mme Stéphanie Graf répond que le rôle de la commission sera d'appuyer la Municipalité dans l'étude des préavis y relatifs.

La discussion n'est plus demandée, la proposition de la commission et le préavis municipal sont passés au vote.

Accepter la commission élargie, proposée par la commission chargée d'étudier ce préavis, soit

Pour le théâtre

M. Ti-Tell Schwitzguelbel

Pour la MMR et commission gestion

M. Pascal Oesch

Pour l'Echo du Rubly et le ski-club

M. Martin Sambal

Pour les maîtresses

Mme Stéphanie Graf

Pour la construction

M. Nicolas Blatti

Pour les commission urbanisme et construction **M. Fabrice Biemann**

Est accepté par 28 OUI et 4 Abstentions

Accorder à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire pour la réfection de la Grande salle

Est accepté par 30 OUI, 1 NON, et 1 Abstention

Octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 350'000.-

Est accepté par 30 OUI, 1 NON, et 1 Abstention

Autoriser la municipalité à emprunter ce montant auprès de l'établissement bancaire de son choix

Est accepté par 30 OUI, 1 NON, et 1 Abstention

Amortir ce montant sur 30 ans par le biais du compte 3505.3312, la première fois au budget 2014

Est accepté par 30 OUI, 1 NON, et 1 Abstention

Mme Clairmonde Yersin remercie le conseil communal pour ce vote et se réjouit déjà d'inaugurer la nouvelle grande salle.

8) Préavis no 06/2013

Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable aux Chalets Neufs

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Martin Sambale

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'eau potable dans le cadre des travaux de réfection du Chemin des Chalets Neufs

Est accepté à l'unanimité

Octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 167'000.-.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la municipalité à emprunter ce montant auprès de l'établissement bancaire de son choix

Est accepté à l'unanimité

Amortir ce montant sur 20 ans par le biais du compte 8100.3311, la première fois au budget 2014.

Est accepté à l'unanimité

M. Pierre-Alexandre Yersin précise que c'est un assainissement de conduites. C'est une route privée, la commune n'a pas énormément de marge de manœuvre pour faire pression. Le seul élément financier qui concerne les propriétaires de la route et le revêtement de ladite route. Il espère toutefois que les travaux démarrent cet automne.

9) Rapport des diverses commissions

Commission de gestion : rapport lu par M. Pascal Oesch, président.

Commission des routes et infrastructures : rapport lu par M. Tell Schwitzguebel, président.

Commission de recours en matière fiscale : La commission n'a pas siégé, donc n'a pas fait de rapport.

Commission d'urbanisme : rapport lu par M. Fabrice Biemann, président.

10) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2013 au 30.06.2014

Présidence

Le président actuel arrive au terme de son mandat. M. Colin Rayroud remercie l'assemblée pour la confiance accordée durant ces deux années. Il a accompli sa tâche avec plaisir et s'est senti bien appuyé par le bureau. Sans autres propositions, le président propose M. Jean-Paul Yersin au poste de président.

M. Jean-Paul Yersin accepte de se porter candidat.

Bulletins délivrés :	33	Bulletins blancs :	1
Bulletins rentrés :	33	Bulletins nuls :	0

M. Jean-Paul Yersin est élu président du Conseil communal par 32 voix.

1^{er} vice-président

Le poste de 1^{er} vice-président étant à repourvoir.

M. Michel Favre-Perrod propose M. Fabrice Biemann. ce dernier refuse.

Mme Annie Schwitzguébel propose Michèle Genillard, elle refuse.

Mme Urweider propose M. Thierry Genillard, il refuse.

M. Olivier Yersin propose M. Lionel Feurer, il refuse.

M. Annie Schwitzguébel propose Michel –Favre Perrod, il refuse.

M. Michel Favre Perrod propose Mme Annie Schwitzguébel. Elle accepte.

Sans autre proposition, Mme Annie Schwitzguébel, accepte de se porter candidate.

Bulletins délivrés :	33	Bulletins blancs :	1
Bulletins rentrés :	33	Bulletins nuls :	0

Mme Annie Schwitzguébel est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil communal par 32 voix.

2^{ème} vice-président

M. Denis Rosat propose M. Francis Gétaz. Il refuse

M. Lionel Feurer propose M. Olivier Yersin. Il accepte

Sans autre proposition, M. Olivier Yersin, accepte de se porter candidat.

Bulletins délivrés :	33	Bulletins blancs :	1
Bulletins rentrés :	33	Bulletins nuls :	0

M. Olivier Yersin est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal par 31 voix.

M. Stéphane von Siebenthal a obtenu 1 voix.

Scrutateurs

Mme Christine Gerber et M. Gabriel Favre-Perrod, scrutateurs suppléants, acceptent de fonctionner comme scrutateurs.

Ils sont élus à main levée à l'unanimité.

Scrutateurs suppléants

Les postes de scrutateurs suppléants sont à repourvoir.

M. Jean-Paul Yersin propose Mme Alexandra Yersin, elle accepte.

M. Fabrice Biemann propose Sarah de Siebenthal, elle accepte.

Mme Alexandra Yersin et Mme Sarah de Siebenthal, acceptent de fonctionner comme scrutatrices suppléantes.

Elles sont élues à main levée par 30 voix et 2 absentions.

*Bureau nommé lors de la séance du 25.06.2013
pour la période du 01.07.2013 au 30.06.2014*

<u>fonction</u>	<u>Bureau</u>
Président	Yersin Jean-Paul
1ère vice-P.	Sschitzguébel Annie
2ème vice-P.	Yersin Olivier
Scrutateur	Gerber Christine
Scrutatrice	Favre-Perrod Gabriel
Scrut.suppl.	Yersin Alexandra
Scrut.suppl.	Sarah de Siebenthal

11) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion : aucun changement

Commission des routes et infrastructures : aucun changement

Commission de recours en matière fiscale : aucun changement

Commission urbanisme : aucun changement

Délégués ASIPE : M. Colin Karlen souhaite ne pas renouveler son mandat auprès de l'ASIPE. Mme Marie-Claude Urweider propose Mme Michèle Genillard. Elle accepte. Il faut par contre retrouver un suppléant.

M. Fabrice Biemann propose M. Francis Gétaz. Il refuse.

Mme Michèle Genillard propose Mme Stéphanie Graf. Elle accepte.

*Commissions fixes renouvelées lors de la séance du 25.06.2013
pour la période du 01.07.2013 au 30.06.2014*

<u>fonction</u>	<u>Comm. De Gestion</u>
Président	Oesch Pascal
membre	Genillard Thierry
membre	Karlen Colin
membre	Rosat Denis
membre	Schopfer Natacha
membre	Schwitzguebel Annie
membre	Weibull Sofie

<u>fonction</u>	<u>Comm. Des routes et des infrastructures</u>
Président	Schwitzguebel Tell
membre	Favre-Perrod Michel
membre	Moesching Hans-Ueli
membre	Sambale Martin
membre	Sumi Magali
membre	Von Siebenthal Stéphane
membre	Yersin Olivier

<u>fonction</u>	<u>Comm.recours mat.fiscale</u>
Président	Genillard Thierry
membre	Weibull Sophie
membre	Yersin Alexandra

<u>fonction</u>	<u>Délégués ASIPE</u>
Municipale	Yersin Clairemonde
membre	Bielmann Fabrice
membre	Genillard Michèle
Suppléante	Graf stéphanie

<u>fonction</u>	<u>Comm. Urbanisme</u>
Président	Bilemann Fabrice
Municipal	Blum Frédéric
membre	Blatti Nicolas
membre	Gétaz Francis
membre	Feurer Lionel
membre	Urweider Jean-Pierre

Le renouvellement de toutes les commissions fixes ont chacunes été acceptées à l'unanimité.

12) Divers et propositions individuelles

Mme Annie Schwitzguébel exprime sa déception quant aux services de l'agence postale. Elle trouve que les prestations ont beaucoup diminués. Elle a voulu déposer de l'argent, recharger un natel et déposer des plaques d'immatriculation mais n'a pu réaliser aucune de ces opérations.

Mme Sonia Lang dit que malheureusement c'est la poste qui impose ses conditions. La Municipalité essaye de faire son maximum, mais c'est indépendant de sa volonté.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic précise que des discussions sont en cours pour la possibilité de recharger les téléphones portables.

M. Denis Rosat déplore que le relevé du courrier a été raccourci d'une demi-heure

M. Jean-Pierre Urweider constate qu'un montant de CHF 178'000.- figure dans les comptes no 6100 au corps de police. Il demande si c'est envisageable d'ouvrir un poste de police ? Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic explique qu'une rencontre a eu lieu avec le nouveau chef de poste. Leur mode de fonctionnement a été présenté. Avoir notre propre police avec un policier n'est pas envisageable. On est pris dans un système et devons fonctionner avec. Les personnes en place sont tout à fait à l'écoute.

M. Tell Schwitzguébel prend la parole au nom du bureau du conseil pour remercier le travail de M. Colin Rayroud. Il a mené ces deux années de présidence d'une main de maître, avec beaucoup de notoriété, sagesse et patience ! Bravo ! Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée ! Une collation est offerte en fin du présent conseil pour honorer la fin de son mandat ainsi que celui des scrutateurs et pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe en place.

A son tour, le président remercie le bureau pour son bon travail et remet à la secrétaire un bouquet de fleurs.

Il est 22h20 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 30 juin 2013

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser